

Initiatives ministérielles

ces du comité et les discussions qui ont eu lieu à l'extérieur, les députés ont appris, et cela a aussi été dit publiquement, qu'il y avait un certain nombre d'actionnaires minoritaires qui se trouvent bloqués en raison de la façon dont ce projet de loi a été élaboré par le gouvernement.

Il y a pas mal d'actionnaires minoritaires. Cet amendement vise ceux qui détiennent moins de 3 p. 100 des actions émises.

Je pense qu'il y a lieu de se pencher sur cette question car, depuis la création de Télésat, le gouvernement joue, si vous voulez, le rôle de l'honnête courtier en bourse, et est l'actionnaire majoritaire. Les actionnaires minoritaires ont composé sans trop rien dire avec le gouvernement qui, essentiellement, contrôle les intérêts des actionnaires ainsi que l'orientation du conseil d'administration et de la direction de Télésat.

En cédant ses actions, le gouvernement dit en gros aux actionnaires minoritaires que tout va bien en ce qui le concerne, mais qu'eux devront attendre, pour se défaire des leurs, qu'il ait réussi à obtenir le meilleur prix. Qu'ils doivent attendre jusqu'à ce que les actions publiques soient vendues.

Certains actionnaires minoritaires estiment que c'est injuste.

Selon cet amendement, l'acheteur, choisi selon un processus d'adjudication publique, est tenu d'acquérir également les actions des actionnaires minoritaires qui désirent les vendre en même temps.

C'est le mieux que l'on puisse faire. Il ne faut pas s'attendre à des miracles. Je suis sûr que le gouvernement approuvera cet amendement. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'actionnaires minoritaires au sein de Telecom, organisme cadre qui les coordonne.

Le député de Richelieu et ses collègues ont refusé cet après-midi, d'une manière peu courtoise et sans égard pour ce qu'essaie de faire la Chambre, d'accepter la suggestion du ministre. Je tiens à mentionner brièvement deux autres éléments liés entre eux. Ils s'agit des motions d'amendement nos 3 et 5A. La motion n° 3 a trait à l'usage que le gouvernement fera du produit de la vente. Dans le communiqué de presse annonçant au public ce qu'il ferait, le gouvernement dit que le produit net de la vente des actions du gouvernement sera versé au compte du service et de la réduction de la dette.

Très bien. C'est ce que le gouvernement nous a dit dans ses derniers budgets. Dans le projet de loi, le gouvernement a nuancé cette déclaration en disant qu'il ne versera au compte du service et de la réduction de la dette que la partie du produit net de la vente qui excède la valeur comptable de l'entreprise. Cette valeur s'élève approximativement à 40 millions de dollars. Nous évaluons la valeur de les capitaux propres du gouvernement à environ 140 millions de dollars. J'arrondis les chiffres et je vois que le ministre dit que ce prix est un peu élevé. Il nous décevra sans doute avec le prix de vente.

En supposant, mais en supposant seulement, que la valeur des actions du gouvernement s'élève à 40 millions de dollars et que la valeur des capitaux propres est de 140 millions, ce que le gouvernement dit, c'est qu'il verserait seulement 100 millions de dollars au fonds de réduction de la dette. Il empocherait les 40 millions de dollars.

On a discuté de cela. J'ai entendu des explications comptables. J'ai renoncé à essayer de comprendre ce que disent les comptables. Pour moi, c'est du charabia. C'est un tour de passe-passe. Lorsque cette opération sera terminée, si nous suivons les directives données dans le projet de loi, le gouvernement aura tout de même empoché 40 millions de dollars. Tous mes collègues, tous les députés et moi voulons que le gouvernement respecte son engagement et verse la totalité du produit net de la vente de l'entreprise au fonds du service et de la réduction de la dette.

Je termine ici pour donner à d'autres la possibilité d'exprimer leurs vues sur les motions dont nous sommes saisis.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de parler des amendements en question. Je voudrais exprimer mon inquiétude comme l'a fait mon collègue de Scarborough—Rouge River. J'avais mentionné précédemment que certains députés ont voulu bloquer, faire échouer et contrecarrer les travaux de la Chambre. Ce faisant, ils ont essentiellement essayé de flanquer la pagaille, et c'est regrettable, à mon avis, étant donné l'importance de ce projet de loi.

Le premier amendement proposé principalement par mon collègue libéral contient de bonnes choses, bien qu'il causerait en général une baisse du prix des actions qui peuvent être offertes pour l'achat de Télésat.